

Association Sportive Automobile de la Réunion



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE 2021

Cher(e) membre,

L'assemblée générale élective prévue pour le 20/02/21 ayant dû être reportée, et la mandature de l'actuel comité directeur de ASA Réunion (24/2/16 à 24/2/21) ayant été autorisée par la FFSA jusqu'à la prochaine assemblée générale élective, vous êtes convié à participer à l'Assemblée Générale Elective prévue par l'Article 9 des Statuts de notre association qui se tiendra le

Samedi 6 Mars 2021 à 15H30
SALLE MASCAREIGNES
Ciné Cambaie (au-dessus du restaurant)
145, avenue du Stade – 97460 SAINT_PAUL

Ordre du jour :

- 1 – Election des membres du Comité Directeur (Statuts de l'ASAR Article 10)
- 2 – Election du Président (Statuts de l'ASAR Article 14)
- 3 – Election du Délégué de l'Association à l'AG de la Ligue (Statuts de l'ASAR Article 18)

Si vous désirez être candidat aux élections prévues, il vous appartient d'en faire part au Comité Directeur par courrier simple au plus tard le 18 Février 2021, cachet de la Poste faisant foi.

Pour être éligible, les candidats au poste de membre du Comité Directeur et/ou de Délégué à l'AG de la Ligue doivent être majeurs au jour du scrutin, titulaires d'une licence 2021 auprès de l'ASAR, à jour de leur cotisation, et titulaires d'une licence FFSA au sein de l'ASAR depuis plus de six mois.

Il est rappelé que le quorum de l'Assemblée Générale élective est de un tiers au moins des membres de l'association (présents ou représentés).

Pour le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette Assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le pouvoir ci-joint, dûment rempli afin de vous y faire représenter.

Ne peuvent voter par procuration ou en présentiel au jour de l'AG que les titulaires d'une licence FFSA 2021 auprès de l'ASAR à jour de leurs cotisations.

Comptant sur votre présence, nous vous adressons nos meilleures salutations sportives.

A Saint Denis, le 16 Février 2021.

André LATCHOUMANE
Président de l'ASA Réunion

PS : Merci de bien vouloir respecter les consignes relatives aux mesures barrières et à la distanciation qui seront à observer sur les lieux de cette réunion.